

DELIBERATION DD2023_047

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	60
Votants	73
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT ANNUEL DU RÉSEAU DE BUS POUR L'ANNÉE 2023

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à Mme ROUX
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. CADET donne pouvoir à M. AUDI
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT ANNUEL DU RÉSEAU DE BUS POUR L'ANNÉE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que conformément aux orientations fixées dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus en septembre 2018, le réseau Péribus est appelé à évoluer au fur et à mesure des années afin de répondre aux problématiques des déplacements des usagers et tenir compte des évolutions démographiques locales.

Que l'intérêt de cette démarche est avant tout de rendre le réseau dynamique, attractif et toujours au plus proche des usagers mais aussi du territoire, en constante évolution (nouvelles constructions notamment).

Qu'afin de garantir cet équilibre et apporter un service de qualité, l'EPIC Périmouv' a, dès le second semestre 2019, déployé une nouvelle organisation en interne afin de suivre les nouveaux besoins et d'être au contact des principaux acteurs du territoire en termes de pôles générateurs des déplacements.

Considérant que ce travail de terrain et d'interaction permet ainsi d'avoir une vision consolidée des besoins qui, une fois par an, lors de la rentrée scolaire de septembre, permet d'aboutir à une offre ajustée du réseau de bus. Il est toutefois à noter que des évolutions plus ponctuelles sont aussi possibles.

Qu'il s'agit également d'avoir un modèle complet d'offre de transport collectif en lien avec la navette ferroviaire (mise en service depuis juillet 2022) et ainsi alimenter au maximum les haltes ferroviaires depuis les principales zones d'habitation.

Qu'il est important de noter que l'année 2023 est une année atypique en termes d'ajustements du réseau dans la mesure où courant avril sera mis en fonction le quartier d'affaires de la gare de Périgueux.

Qu'à cet effet, un premier ajustement du réseau sera nécessaire à compter de cette date pour accompagner la mise en service du site puis une mise à jour à la marge sera effectuée sur le reste du réseau, comme à l'habitude, pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Que face à ce constat il est proposé d'apporter les ajustements suivants au niveau du réseau Péribus :

Considérant que pour avril 2023 : la ligne express E6 entre Cré@vallée et le PEM de la gare de Périgueux sera modifiée dans son itinéraire en passant par le bourg de Coulounieix Chamiers pour rejoindre plus rapidement et directement le quartier d'affaires de la gare de Périgueux qui est mis en service progressivement.

Que tout ceci dans une logique de favoriser le report modal des salariés depuis les parkings relais du secteur de Cré@vallée en lien direct avec le pays vermois.

Que cet ajustement permettra également de renforcer la desserte de la commune de Coulounieix Chamiers et notamment du bourg et du lycée agricole où la fréquentation est en augmentation continue sur ce secteur.

Nouveau tracé de la ligne E6



Considérant que pour septembre 2023 il est ainsi proposé de faire évoluer, à la marge, le réseau Péribus sur les aspects suivants :

- la ligne structurante B verra son tracé prolongé le matin et le soir dans le secteur de Jaunour (commune de Boulazac) au regard des nombreuses habitations construites dans le secteur et en lien avec la refonte des lignes R du secteur dans le but d'optimiser les différents circuits ;

- un ajustement de l'offre sur certaines lignes R (dites de rabattement) : R2 - R3 - R4 et R8 en lien direct avec la fréquentation à certains horaires de fin de journée, horaires qui seront supprimés après 18h30 car aucun usagers depuis plusieurs mois ;

- à compter de l'été 2023, le tronçon central du BHNS sera mis en place (secteur Wilson à Périgueux) permettant d'améliorer les temps de parcours et la régularité des bus. Certaines lignes verront leurs horaires recalés (lignes A et C notamment).

Que l'ensemble de ces ajustements seront réalisés avec un kilométrage constant.

Considérant que concernant la billetterie : les cartes Modalis sont depuis janvier 2022 acceptées sur tout le réseau Péribus et leur émission est désormais opérationnelle depuis le 1^{er} février 2023 en venant remplacer les cartes actuelles.

Qu'une seule carte de transport existe donc sur le territoire du Grand Périgueux en lien avec le train et les lignes en autocars de la Région.

Que le comité des partenaires de la mobilités qui s'est déroulé le 8 mars 2023 a émis un avis favorable à l'égard de l'ensemble des présents ajustements ainsi proposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'effectuer les ajustements de l'offre Péribus exposés dans le présent rapport sur la ligne Péribus E6 à compter de mi avril 2023, sur la ligne B, certaines lignes R et les lignes en lien avec les aménagements du BHNS à compter de septembre 2023 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 25/04/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/04/2023	Périgueux, le 25/04/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

